

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 14



Extrait n° CA 02-06-2020/021

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : VOTE DU RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Nadine RENARD, Maryse PLANTIN, Alfred MONTHIEUX, Marcellin NADEAU

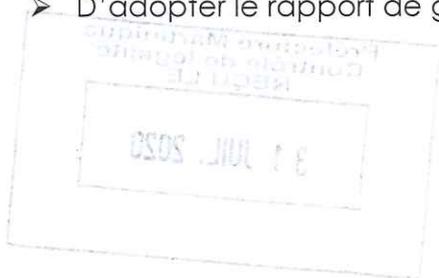
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire notamment l'article R213-67 portant sur les délibérations du conseil d'administration « ... il délibère sur : 4° Le rapport annuel de gestion »,
- **VU** la loi n°2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptable applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M52 »,
- **VU** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention et la délibération n° CA 25-06-2018/217 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'ODE Martinique,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'adopter le rapport de gestion de l'exercice 2019 de l'ODE Martinique ci-annexé.



Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**

ODES TUDA 10



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 2 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 14

Extrait n° CA 02-06-2020/022

Date de publication : 04 AOUT 2020

**Objet : ADOPTION DU DFAP - DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT
POUR LES PARTICULIERS**

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Nadine RENARD, Maryse PLANTIN, Alfred MONTHIEUX, Marcellin NADEAU

Vu le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L.3312-6,

Vu le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L.213-13 à L.213-20,

Vu le code de l'environnement partie réglementaire articles R.213-59 à R213-71, R213-77, D213-72 à D213-76,

Vu la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

Vu la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications des conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,

Vu le SDAGE 2016-2021 et sa disposition II-A-19 : Créer un guichet unique de l'assainissement non collectif

Considérant, l'impact négatif de l'assainissement non collectif sur les milieux aquatiques et littoraux en Martinique ;

Considérant la nécessité de mise en conformité des installations privées ;

Considérant le besoin de financement de l'ANC ;

Considérant la nécessité d'encourager le raccordement au réseau collectif d'assainissement ;

Considérant le rapport de la directrice générale ;

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

- D'adopter le projet de règlement du DFAP tel que présenté et **annexé à la présente**
- D'adopter le niveau d'aide financière de l'ODE tel que proposé dans le cadre du dispositif DFAP. Le financement socle étant composé de la façon suivante :

1- Dans le cas de la réhabilitation de l'ANC, installations de plus de 10 ans :

- a. L'Office De l'Eau participe à hauteur de 50% du montant des dépenses engagées plafonnées à 10 000,00€.
Soit un financement maximal de 5 000,00 €.

Deux critères de bonification permettent de majorer cette subvention :

- + 300 € dans le cas de systèmes permettant une épuration par le sol,
- + 200 € pour les systèmes fonctionnant sans électricité.

2- Dans le cas du raccordement des habitations au tout à l'égout (raccordables non raccordé) :

L'Office De l'Eau accorde un montant forfaitaire de :

- 1 500,00 € dans le cas de travaux de raccordement en gravitaire
- 2 000,00 € pour les raccordements en refoulement.

Montant de l'enveloppe annuelle à prévoir pour l'ODE :

Année 1 : 500 000€ / 100 Ins.

Année 2 : 1 000 000€/ 200 Ins.

Année 3 : 1 500 000€/300 Ins.

Soit à l'échelle du PPI 2020/2022 : 3 000 000 d'euros / 600 Ins

- D'adopter les projets de conventions socles tels que proposés dans le cadre du dispositif DFAP, et tels **qu'annexés à la présente**,

- 1- Convention financière ODE/EPCI relative au partenariat financier ODE/EPCI dans le cadre du déploiement du DFAP
 - 2- Convention de moyens ODE/EPCI-SPANCs relative au financement dans la limite des dépenses éligibles et plafonnées à 60 000 maximum par année ; du poste de travail et de la rémunération d'un équivalent temps plein, qui assurera au sein du SPANC l'instruction et la gestion des dossiers DFAP.
- De donner pouvoir à la Directrice Générale de l'ODE pour procéder à la signature des actes afférents avec les EPCI contractantes.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 2 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 14

Extrait n° CA 02-06-2020/023

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : ATTRIBUTION DE DELEGATION A LA DIRECTRICE GENERALE RELATIVEMENT A L'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX MEMBRES DU RES'EAU ODE MARTINIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Nadine RENARD, Maryse PLANTIN, Alfred MONTHIEUX, Marcellin NADEAU

Vu le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L 3312-6,

Vu le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,

Vu le code de l'environnement partie réglementaire articles R.213-59 à R213-71, R213-77, D213-72 à D213-76,

Vu le SDAGE 2016/2021 et son article IV-C-1 : « Améliorer la connaissance et le comportement des Martiniquais face à l'enjeu de préservation et des milieux aquatiques »

Vu la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

Vu la délibération n° CA 085-16 adoptant les modifications des conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,

Vu la délibération N° CA 17-12-2019/113 du 17 décembre 2019, relative à l'adoption du règlement d'attribution des aides au RES'EAU ODE Martinique

Vu la délibération N° CA 24-01-2020/002 du 24 janvier 2020 relative au vote du Budget Primitif 2020

Vu la liste des membres du RES'EAU ci annexée, arrêtée à la date du 5 mai 2020

Considérant que les aides attribuées pour la mise en œuvre d'actions RES'EAU répondent aux exigences du règlement d'attribution qui a été adopté en séance du CA le 17 décembre 2019 ;

Considérant que le circuit d'attribution effective de ces aides doit être fluidifié ;

Considérant que la moyenne d'attribution de ces aides est estimée à 6000 euros par dossier ;

Considérant que les subventions doivent être décaissées très rapidement compte tenu de la nature des bénéficiaires (associations en grande majorité ayant de très faibles niveaux de trésorerie)

Considérant le rapport e la directrice générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

- De déléguer l'attribution des subventions octroyées dans le cadre du RES'EAU à la Directrice Générale, dans la limite de **15 000 euros** (quinze mille euros) maximum par convention, et dans la limite du budget prévisionnel annuel voté pour les actions RES'EAU.
- De donner pouvoir à la Directrice Générale de l'ODE pour signer les actes y afférents.
- Que la directrice Générale rend compte au Conseil d'Administration au moins une fois par année de la liste des conventions signées et du montant des subventions octroyées dans le cadre de cette délégation.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le

03 AOUT 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 2 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 14

Extrait n° CA 02-06-2020/024

Date de publication : 04 AOUT 2020

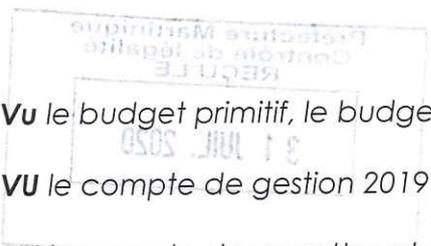
Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE L'ODE MARTINIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Nadine RENARD, Maryse PLANTIN, Alfred MONTHIEUX, Marcellin NADEAU

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L1617-5 et L3312-6,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, les articles L 213-13 à L 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire, les articles R213-59 à R 213-71, R 213-77, D 213-72 à D 213-76,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **Vu** la délibération n° CA084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention et la délibération n° CA085-16 adoptant les conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,

- 
- Vu le budget primitif, le budget supplémentaire et la DM n°1 de l'exercice 2019,
 - VU le compte de gestion 2019 établi par le payeur territorial,
 - VU le compte des recettes et des dépenses 2019 de l'Office De l'Eau Martinique, présenté par la directrice, ordonnateur des dépenses et des recettes,
 - Considérant le rapport de la Direction de l'Office de l'Eau de Martinique,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

L'approbation du compte administratif de l'office, pour l'exercice 2019, tel que présenté par la Directrice Générale, ordonnateur des dépenses et des recettes et par le comptable.

Les montants de ce compte sont arrêtés conformément au tableau ci-après :

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Section de fonctionnement	8 482 482.25 €	9 700 141.05 €	1 217 658.80 €
Section d'investissement	5 180 292.17 €	1 640 844.56 €	-3 539 447.61 €
REPORT DE L'EXERCICE			
Report en section de fonctionnement	0.00 €	13 205 082.83 €	13 205 082.83 €
Report en section d'investissement	0.00 €	21 942 572.24 €	21 942 572.24 €
RESULTAT DE CLOTURE			
Section de fonctionnement	8 482 482.25 €	22 905 223.88 €	14 422 741.63 €
Section d'investissement	5 180 292.17 €	23 583 416.80 €	18 403 124.63 €
TOTAL (réalisations + reports)	13 662 774.42 €	46 488 640.68 €	32 825 866.26 €

RESTE A REALISER			
Section de fonctionnement	0.00 €	2 156 366.00 €	2 156 366.00 €
Section d'investissement	10 120 603.13 €	0.00 €	-10 120 603.13 €
TOTAL des RAR à reporter	-10 120 603.13 €	2 156 366.00 €	-7 964 237.13 €

RESULTAT AVEC RESTE A REALISER			
Section de fonctionnement	8 482 482.25 €	25 061 589.88 €	16 579 107.63 €
Section d'investissement	15 300 895.30 €	23 583 416.80 €	8 282 521.50 €
TOTAL CUMULE	23 783 377.55 €	48 645 006.68 €	24 861 629.13 €

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 2 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 14

Extrait n° CA 02-06-2020/025

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE L'ODE MARTINIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Nadine RENARD, Maryse PLANTIN, Alfred MONTHIEUX, Marcellin NADEAU

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L1617-5 et L3312-6,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, les articles L 213-13 à L 213-20,
- **VU** le code de l'environnement partie réglementaire, les articles R213-59 à R 213-71, R 213-77, D 213-72 à D 213-76,
- **VU** la loi n° 2003-132 du 19 juillet 2003 relative aux règles budgétaires et comptables applicables aux Départements et mettant en œuvre la réforme comptable couramment dénommée « réforme M 52 »,
- **Vu** la délibération n° CA084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention et la délibération n° CA085-16 adoptant les conditions générales d'attribution des aides aux personnes publiques et privées,

- **Vu** le budget primitif, le budget supplémentaire et la DM n°1 de l'exercice 2019,
- **VU** le compte de gestion 2019 établi par le payeur territorial,
- **VU** le compte des recettes et des dépenses 2019 de l'Office De l'Eau Martinique, présenté par la directrice, ordonnateur des dépenses et des recettes,
- Considérant le rapport de la Direction de l'Office de l'Eau de Martinique,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

L'approbation de la concordance du compte de gestion tenu par le comptable et du compte administratif tenu par l'ordonnateur, pour l'exercice 2019, tel que présenté en séance sur le fondement du rapport transmis par le Payeur territorial, comptable de l'Office de l'eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**



Le Président

Claude LISE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 2 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 14

Extrait n° CA 02-06-2020/026

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : VOTE INSTITUANT LE NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERIENCE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL AU BENEFICE DES AGENTS DE LA FILIERE TECHNIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Nadine RENARD, Maryse PLANTIN, Alfred MONTHIEUX, Marcellin NADEAU

- **VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- **VU** la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative au dialogue social,
- **VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment les articles 33, 87 et 88,
- **VU** le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- **VU** le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- **VU** le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
- **VU** le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,
- **VU** la circulaire NOR RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
- **VU** les arrêtés d'application aux corps de la Fonction Publique d'Etat,
- **VU** la Délibération CA13-11-2018/283 relative à la mise en place du RIFSEEP à l'ODE à compter du 1er janvier 2019,
- **Vu** la saisine du Comité Technique du Centre de Gestion,
- **Considérant** qu'il y a lieu d'appliquer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à l'ensemble des filières,
- **Considérant** que cette évolution du régime indemnitaire se fonde sur deux grands principes :
 - o Le maintien à titre individuel du montant indemnitaire perçu par les agents au titre des dispositions antérieures,
 - o Le changement de régime indemnitaire à enveloppe budgétaire constante.
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De répartir les montants d'IFSE et de CIA pour la filière technique, par groupe de fonction, comme suit :
 - La répartition par groupes de fonctions de l'IFSE

Catégorie statutaire –	Cadre d'emploi	Groupes de FONCTIONS	FONCTIONS DEFINIES DANS LA COLLECTIVITE	CRITERES DEFINIS DANS LA COLLECTIVITE	MONTANTS ANNUELS DANS LA COLLECTIVITE		PLAFONDS indicatifs réglementaires
					MONTANT MINIMAL	MONTANT MAXIMAL	
A :	-Ingénieur	G2	Directeur de pôle	- Encadrement - Technicité et Expertise - Sujétions particulières - Expérience professionnelle	15 000 €	32 130 €	32 130 €
	-Ingénieur	G3	Responsable de service Chef de projet	- Encadrement - Technicité et Expertise - Sujétions particulières - Expérience professionnelle	11 000 €	25 500 €	25 500 €
	-Ingénieur	G4	Chargé de mission Chargé d'étude	- Encadrement - Technicité et Expertise - Sujétions particulières - Expérience professionnelle	8 000 €	20 400 €	25 500 €
B :	-Technicien	G1	Responsable de service Technicien/ chargé de coordination	- Encadrement - Technicité et Expertise - Sujétions particulières - Expérience professionnelle	5 000 €	17 480 €	17 480 €
	-Technicien	G2	Administrateur réseau Instructeur Chargé de projet Coordonnateur	- Encadrement - Technicité et Expertise - Sujétions particulières Expérience professionnelle	4 500 €	16 015 €	16 015 €
	-Technicien	G3	Technicien	- Encadrement - Technicité et Expertise - Sujétions particulières - Expérience professionnelle	4 000 €	14 650 €	14 650 €

- La répartition par groupes de fonctions du CIA

Catégorie statutaire	Cadre d'emploi	Groupes	CRITERES D'EVALUATION DE LA COLLECTIVITE (Cf. ENTRETIEN PROFESSIONNEL)	MONTANTS ANNUELS DANS LA COLLECTIVITE		PLAFONDS indicatifs réglementaires
				MONTANT MINIMAL	MONTANT MAXIMAL	
A :	-Ingénieur	G2	- l'engagement professionnel - la manière de servir	1 €	5 670 €	5 670 €
	-Ingénieur	G3	- l'engagement professionnel - la manière de servir	1 €	4 500 €	4 500 €
	-Ingénieur	G4	- l'engagement professionnel - la manière de servir	1 €	3 600 €	4 500 €
B :	-Technicien	G1	- l'engagement professionnel - la manière de servir	1 €	2 380 €	2 380 €
	-Technicien	G2	- l'engagement professionnel - la manière de servir	1 €	2 185 €	2 185 €
	-Technicien	G3	- l'engagement professionnel - la manière de servir	1 €	1 995 €	1 995 €

- D'autoriser la Directrice Générale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE dans le respect des principes définis ci-dessus.
- De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le

03 AOUT 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 14

Extrait n° CA 02-06-2020/027

Date de publication : 04 AOUT 2020

**Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2017-2022 ODE/CONSERVATOIRE DU LITTORAL –
COMPLEMENT PROGRAMMATION 2020**

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Nadine RENARD, Maryse PLANTIN, Alfred MONTHIEUX, Marcellin NADEAU

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-17/034 adoptant le partenariat avec le Conservatoire Du Littoral.
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/006 adoptant la programmation 2020 du Conservatoire du littoral
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser l'action complémentaire « relevés bathymétriques sur l'étang des Salines » dans le cadre de la programmation 2020 par avenant à la convention 2017-2022 ODE/Conservatoire Du Littoral dans le cadre de leur partenariat institutionnel ;
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de l'action complémentaire « relevés bathymétriques sur l'étang des Salines » à hauteur de 42 200,00€ TTC pour un montant total de 85 000,00€ TTC ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6568 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le 03 AOUT 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020



Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 14

Extrait n° CA 02-06-2020/028

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : CONVENTION ODE/PARC NATUREL MARIN/DEAL POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR L'IMPACT DE L'ECHOUAGE DES SARGASSES SUR L'ETAT DE SANTE DES MILIEUX LITTORAUX

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Nadine RENARD, Maryse PLANTIN, Alfred MONTHIEUX, Marcellin NADEAU

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,

- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser une convention de partenariat tripartite avec le Parc Naturel Marin de Martinique et la DEAL dans le cadre de la réalisation d'une étude sur l'impact de l'échouage des sargasses sur l'état de santé des milieux littoraux ;
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de cette étude à hauteur de 60 000,00€ TTC pour un montant total de 180 000,00€ TTC ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 011 nature 617 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 2 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 14

Extrait n° CA 02-06-2020/029

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : AVENANT A LA CONVENTION 2017-2022 ODE/ONF/PNM – PROGRAMMATION 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Nadine RENARD, Maryse PLANTIN, Alfred MONTHIEUX, Marcellin NADEAU

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-17/033 adoptant le partenariat ODE/ONF/PNM
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/005 adoptant la programmation 2020 de l'ONF
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser la programmation 2020 par avenant à la convention 2017-2022 ODE/ONF/PNM dans le cadre de leur partenariat tripartite institutionnel ;
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2020 du PNM à hauteur de 161 400,00€ TTC pour un montant total de 426 000,00 € TTC ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 nature 6568 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**

Le Président



Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 2 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 14

Extrait n° CA 02-06-2020/030

Date de publication : 04 AOUT 2020

**Objet : CONVENTION 2020-2023 ODE/PARC NATUREL MARIN DE MARTINIQUE (PNMM)
– PROGRAMMATION 2020**

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Nadine RENARD, Maryse PLANTIN, Alfred MONTHIEUX, Marcellin NADEAU

- **VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-4, et R.1617-1 à R.1617-17,
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,

- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-17/033 adoptant le partenariat ODE/ONF/PNM
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,

- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'autoriser la Directrice Générale à contractualiser une convention avec le Parc Naturel Marin de Martinique dans le cadre d'un partenariat institutionnel ;
- D'arrêter le montant maximal de la participation de l'ODE au titre de la programmation 2020 du PNMM à hauteur de 72 760,00€ TTC pour un montant total de 181 900,00 € TTC ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 65 du budget de l'Office De l'Eau Martinique.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**



Le Président

Claude LISE

31 JUL. 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 2 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 14

Extrait n° CA 02-06-2020/031

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : ATTRIBUTION DE DELEGATION A LA DIRECTRICE GENERALE DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE DE BUREAUX EN VUE DE RELOGEMENT DES AGENTS DE L'ODE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Nadine RENARD, Maryse PLANTIN, Alfred MONTHIEUX, Marcellin NADEAU

Vu le code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.1617-2 à L.1617-5 et L.3312-6,

Vu le code de l'environnement, partie législative notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L.213-13 à L.213-20,

Vu le code de l'environnement partie réglementaire articles R.213-59 à R.213-71, R.213-77, D.213-72 à D.213-76,

Vu la délibération n° CA 010-13 du 26 avril 2013, relative à l'accord de principe pour le lancement du projet de construction d'un immeuble administratif sur le terrain sis au 09 avenue Condorcet à Fort de France

Considérant le changement de stratégie validé en séance du CA du 24 mai 2017, validant le fait que le projet de relogement réponde à une stratégie de remplacement, afin de loger l'ensemble des agents dans un seul siège administratif ;

Considérant les caractéristiques principales du projet,

L'opération est située 140, Bvd de la Pointe des Nègres à Fort de France 97200. Le bâtiment est composé de 4 niveaux + Un extérieur :

- Extérieur : Local poubelle, boîtes aux lettres, parking 21 places dont 1 PMR
- RDC : Hall d'entrée- circulations communes et sanitaires – surfaces bureaux
- R+1 : Circulations communes et sanitaires- surfaces bureaux
- R+2 : Circulations communes et sanitaires -surfaces bureaux
- R+3 : Circulations communes et sanitaires – surfaces bureaux

L'opération comprend une cage d'escalier enclouonnée et un ascenseur 6/8 personnes PMR

Surface totale de plancher administratif 693 m² – Surface utile 766 m².

Superficie du terrain 1126 m²

Section cadastrale BI 65,545,546

Permis : PC 972209 18BR177 6 du 7 janvier 2020

Renseignements IDEVCAR 0696 45 58 26

Maitre d'Ouvrage : COFINVEST - Madiana SCHOELCHER

Maitre d'œuvre : Philippe ZAFFRAN, architecte - Acajou LAMENTIN

Surface totale de plancher administratif 693m² – Surface utile 766m².

Superficie du terrain 1126m² -Hauteur de la construction 11,40m

Section cadastrale BI 65,545,546

Prix affiché : 3590, 00 € HT du m² (surface utile). Ce prix ne comprend pas les aménagements restants à la charge de l'acheteur.

Considérant que le programme tel que présenté répond à de nombreux critères de sélection retenus tels que :

- La situation géographique et les facilités d'accès
- La surface totale de plancher offerte.
- La conception du bâtiment qui correspond aux dernières normes ainsi qu'aux préoccupations environnementales de l'ODE
- Le prix affiché correspondant à l'enveloppe budgétaire réservée

Considérant le rapport de la directrice générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés.

Décident,

- De donner pouvoir à la directrice générale de l'ODE pour entamer les procédures permettant l'acquisition d'un immeuble de bureaux, en vue du relogement des personnels de l'ODE, dans le cadre du programme tel que présenté,
- De donner pouvoir à la directrice générale pour signer l'ensemble des actes y afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**



Le Président

Claude LISE

31 JUL. 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 0

Nombre de membres présents pour ce point : 14

Extrait n° CA 02-06-2020/032

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE : CONTRAT LITTORAL - ANIMATION 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Éric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Nadine RENARD, Maryse PLANTIN, Alfred MONTHIEUX, Marcellin NADEAU

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,

- 0503 11
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
 - **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
 - **VU** la demande de l'organisme en date du **10 février 2020**,
 - **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
 - **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **30 819,00 €** à la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DEL'ESPACE SUD MARTINIQUE** pour la réalisation de l'opération suivante :
Contrat littoral - Animation 2020,
- De rattacher cette subvention à la fiche action **2.C « Élaborer et faire vivre des démarches collectives, territoriales ou thématiques »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **50%** du montant de l'opération,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **65** du budget de l'Office De l'Eau,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le

03 AOUT 2020

Le Président

Claude LISE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

31 JUL. 2020

Extrait n° CA 02-06-2020/033

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A IDEAL CONNAISSANCES SAS : ORGANISATION DES 2EMES ASSISES DE L'ANC ANTILLES-GUYANE A CAYENNE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **29 octobre 2019**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **10 000,00 €** à **IDEAL CONNAISSANCES SAS** pour la réalisation de l'opération suivante :
Organisation des 2èmes assises de l'ANC Antilles-Guyane à Cayenne,
- De rattacher cette subvention à la fiche action **2.C « Élaborer et faire vivre des démarches collectives, territoriales ou thématiques »** du **3ème programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **7%** du montant de l'opération,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **65** du budget de l'Office De l'Eau,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**

Le Président

Claude LISE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14



Extrait n° CA 02-06-2020/034

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION VALCACO : MISE EN PLACE DE LA FILIERE CACAO EN MARTINIQUE – PHASE ETUDE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **04 mars 2020**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **11 275,00 €** à l'**ASSOCIATION VALCACO** pour la réalisation de l'opération suivante :
Mise en place de la filière cacao en Martinique – phase étude,
- De rattacher cette subvention à la fiche action **2.C « Élaborer et faire vivre des démarches collectives, territoriales ou thématiques »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **32%** du montant de l'opération,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **65** du budget de l'Office De l'Eau,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**

Le Président

Claude LISE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

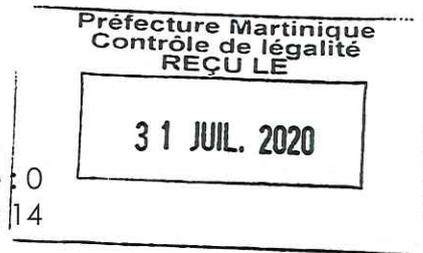
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14



Extrait n° CA 02-06-2020/035

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE : CONVENTION AMELIORATION DES PERFORMANCES DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 08-07-2019/066 adoptant la mise en place d'une convention cadre entre l'ODE et les collectivités (CACEM, CAESM, CAPNM, CTM) relative à l'attribution d'une subvention dans le cadre du projet d'amélioration des performances des infrastructures d'eau potable et d'assainissement collectif,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant de **500 000,00 €/an en moyenne sur une durée de 3 ans soit au total un montant maximum de 1 500 000,00 €** à la **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE** dans le cadre d'une **convention amélioration des performances des infrastructures d'eau potable** pour la réalisation du programme prévisionnel suivant :

Amélioration du rendement de réseaux	
OPERATIONS	MONTANTS ESTIMATIFS
Acquisition de prélocalisateurs de fuites à postes fixes (estimatif 390)	200 000,00 €
Acquisition de prélocalisateurs de fuites corrélants à postes mobiles (estimatif 20)	25 000,00 €
Travaux de modulation de pression	350 000,00 €
sous-total	575 000,00 €
Amélioration de la performance - Travaux de remise en état des accélérateurs et des chaînes de pompage	
Travaux de remise en état de l'accélérateur de Vatable	14 527,32 €
Travaux de remise en état de l'accélérateur de Thoraille	15 274,21 €
Travaux de remise en état de l'accélérateur de l'Anse Cafard	19 563,64 €
Travaux de remise en état des stations de pompage de Sans Pareil et Desmarinière	15 197,15 €
Travaux de remise en état des stations de pompage de Courbaril, Fond Masson et Petit Bourg	17 437,68 €
Mise en service électrique des équipements (Stations de pompage de Courbaril, Fond Masson, Desmarinière, Sans Pareil et les accélérateurs de Vatable et Thoraille)	50 000,00 €
sous total	132 000,00 €
Travaux de sécurisation des réservoirs - Plan vigipirate	
Entretien et réhabilitation des réservoirs (y compris maîtrise d'œuvre)- Phase 1 / 4 réservoirs Ducos, Rivière-Salée, Les Anses d'Arlet et Diamant	543 000,00 €
Travaux de mise en place de clôture et de portail pour la sécurisation des réservoirs	250 000,00 €
sous total	793 000,00 €
TOTAL	1 500 000,00 €

- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.A « Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et réguler les prélèvements »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,

- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **100%** du montant de l'opération,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **204** du budget de l'Office De l'Eau,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**

Le Président

Claude LISE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14



Extrait n° CA 02-06-2020/036

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA SARL AJOUPANT : COLLECTE D'EAU PLUVIALE ET MODERNISATION DU SYSTEME D'IRRIGATION

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **07 novembre 2019**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **5 203,00 €** à la **SARL AJOUPANT** pour la réalisation de l'opération suivante :
Collecte d'eau pluviale et modernisation du système d'irrigation,
- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.C « Economiser l'eau et maîtriser les prélèvements (hors réseaux AEP) »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **20%** du montant de l'opération,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **204** du budget de l'Office De l'Eau,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**

Le Président



Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14



Extrait n° CA 02-06-2020/037

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'HABITATION LE VERGER : RENOUVELLEMENT DE LA STATION DE FILTRATION PRINCIPALE DU HANGAR D'EXPLOITATION

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **05 mars 2020**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **3 124,00 €** à l'**HABITATION LE VERGER** pour la réalisation de l'opération suivante :
Renouvellement de la station de filtration principale du hangar d'exploitation,
- De rattacher cette subvention à la fiche action **3.C « Economiser l'eau et maîtriser les prélèvements (hors réseaux AEP) »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **20%** du montant de l'opération,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **204** du budget de l'Office De l'Eau,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**

Le Président

Claude LISE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

31 JUL. 2020

Extrait n° CA 02-06-2020/038

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DEL'ESPACE SUD MARTINIQUE : CONVENTION AMELIORATION DES PERFORMANCES DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 08-07-2019/066 adoptant la mise en place d'une convention cadre entre l'ODE et les collectivités (CACEM, CAESM, CAPNM, CTM) relative à l'attribution d'une subvention dans le cadre du projet d'amélioration des performances des infrastructures d'eau potable et d'assainissement collectif,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant de **500 000,00 €/an en moyenne sur une durée de 3 ans soit au total un montant maximum 1 500 000,00 €** à la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE** dans le cadre d'une **convention amélioration des performances des infrastructures d'assainissement collectif** pour la réalisation du programme prévisionnel suivant :

Sécurisation des Stations d'épuration		Coût de l'opération estimé €HT
STEU Dizac	Mise en place d'un lavage chimique automatique pour le traitement tertiaire	40 000 €
STEU Duprey	Accès à créer	35 000 €
STEU Les Coteaux	Clôture côté Sud	5 000 €
STEU Gros Raisin	Mise en place d'un pompage (surpresseur) pour l'alimentation de l'émissaire en mer. Le Constat est que la capacité hydraulique de l'émissaire en mer a diminué depuis la mise en service en 2000 (encrassement, ensablement...).	25 000 €
STEU Bellevue Ladour	Aménagement voie d'accès (voie actuelle dégradée)	15 000 €
STEU Peter Maillet	Réhabilitation de la structure du bassin biologique	15 000 €
STEU Petite Ravine	Remplacement des pompes eaux traitées	5 000 €
Sous-total sécurisation des stations d'épuration		140 000 €
Mise aux normes et Sécurisation des Postes de refoulement		Coût de l'opération estimé
PR Coin de pères	Construction d'un nouveau PR avec déplacement et augmentation du volume & approfondissement de la bache de pompage	50 000 €
PR Anse Cafard	A clôturer	5 000 €
PR Cimetièrre	Adaptation du trop plein du PR / Mise en place d'un trop-plein réseau	25 000 €
PR Bezaudin	Réhabilitation de la bache	15 000 €
PR Salle Polyvalente	Renforcement électrique du PR	25 000 €
PR La Jetée	A clôturer / modification de la mesure de passage en trop plein (canal venturi) / accès à créer (absence d'accès pérenne)	30 000 €
PR ZI portuaire	Accès à fiabiliser	20 000 €
PR Bourg Cimetièrre	Remplacement de la chambre à vannes	35 000 €
PR Carrière	Réhabilitation de la bache	15 000 €
PR Marine	A clôturer	8 000 €
PR Bourg	Mise en service d'un inverseur de secours électrique pour la sécurisation électrique depuis le site de Fond Henry	5 000 €
PR Les Coteaux	Réhabilitation de la bache / mur de soutènement et clôture	25 000 €
PR Bourg	Déplacement poste de refoulement (poste situé sur la terrasse d'un restaurant d'où l'impossibilité de l'exploiter à toutes heures)	150 000 €
PR Hopital	Déplacement du compteur électrique / abri à démolir	30 000 €
PR Magasin Municipal	Renforcement et réhabilitation du PR	100 000 €
Chaine Citron, Xavier	Réhabilitation du béton	30 000 €
Sous-total mise aux normes et sécurisation des postes de refoulement		568 000 €
Mise à niveau de l'autosurveillance et de la sécurité		Coût de l'opération estimé
Emissaires	Mise en place de bouées avec éclairage (3 émissaires)	50 000 €
Etude données météo & alarmes débordement	Indicateur de débordements d'origine météorite par bassin versant	10 000 €
Stations Météo	Raccordement stations météorologiques (steu Marin & steu taupinière) à la télésurveillance	5 000 €
Postes de refoulement	Mise en place de poires d'alarmes d'inondation avec fonctionnement dégradé et adapté en cas d'inondations - 83 PR	25 000 €
Postes de refoulement	Mise en place de clapet anti-retour à mémoire de forme (20 postes de refoulement)	50 000 €
Sous-total mise à niveau de l'autosurveillance et de la sécurité		140 000 €
Extension, réhabilitation de réseaux EU & réduction des eaux claires parasites		Coût de l'opération estimé
PR Bord de mer	Aménagement contre le ruissellement des eaux pluviales inondant la bache de pompage	10 000 €
Baréto	Finalisation de l'opération d'extension (tests de réception: étanchéité et caméra)	25 000 €
Club Nautique	Mise en place d'un dessableur	8 000 €
Baréto	Mise en place d'un dessableur	8 000 €
ECP	Déconnexion des avaloirs raccordés et toutes interconnexions entre réseaux d'eaux pluviales et réseaux d'usées au réseau public d'assainissement collectif (patrimoines publics)	510 700 €
Sous-total extension, réhabilitation de réseaux EU & réduction des eaux claires parasites		561 700 €
Autres frais généraux		Coût de l'opération estimé
Etudes	Frais d'externalisation des études de conception, passation de marchés travaux et de suivi de travaux - Maitrise d'œuvre (8% du montant estimé des travaux référencés Moe)	90 456 €
Sous-total autres frais généraux		90 456 €
		1 500 156 €

- De rattacher cette subvention à la fiche action **4.A « Poursuivre l'amélioration et le renforcement de l'assainissement collectif - Investissement »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **100%** du montant de l'opération,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **204** du budget de l'Office De l'Eau,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**



Le Président

Claudé LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

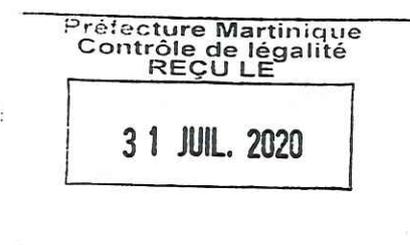
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14



Extrait n° CA 02-06-2020/039

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA FEDERATION REGIONALE DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES MARTINIQUE : GESTION DURABLE DU VEGETAL EN ZONES URBAINES : UNE SOLUTION ALTERNATIVE CONTRE LA POLLUTION DES EAUX ET LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **27 février 2020**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **60 000,00 €** à la **FEDERATION REGIONALE DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES MARTINIQUE** pour la réalisation de l'opération suivante : **Gestion durable du végétal en zones urbaines : une solution alternative contre la pollution des eaux et le réchauffement climatique**,
- De rattacher cette subvention à la fiche action **4.D « Accompagner l'interdiction des phytosanitaires pour les particuliers et les collectivités et réduire l'usage des biocides »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **49%** du montant de l'opération,
- **D'attribuer un bonus de +10% car le projet est mis en place dans le cadre d'une démarche collective, territoriale ou thématique**,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **65** du budget de l'Office De l'Eau,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**

Le Président

Claude LISE





EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14

Extrait n° CA 02-06-2020/040

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU SYNDICAT MARTINICAIS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS : REHABILITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DE CERON, SUR LA COMMUNE DE SAINTE LUCE : PHASE TRAVAUX

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **20 février 2020**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **40 000,00 €** au **SYNDICAT MARTINICAIS DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS** pour la réalisation de l'opération suivante :
Réhabilitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Céron, sur la commune de Sainte Luce : Phase travaux,
- De rattacher cette subvention à la fiche action **4.F « Réduire la pression secteur industrie et de l'artisanat sur la ressource en eau et les milieux aquatiques »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **2%** du montant de l'opération,
- **D'attribuer un bonus de +10% car le projet porte sur une masse d'eau fortement impactée par les rejets industriels ou de l'artisanat,**
- **D'attribuer un bonus de +10% car le projet est mis en place dans le cadre d'une démarche collective, territoriale ou thématique,**
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **204** du budget de l'Office De l'Eau,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le

03 AOUT 2020

Le Président

Claude LISE



31 JUL. 2020

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14

Extrait n° CA 02-06-2020/041

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE : TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE LA PLAINE DE RIVIERE-SALEE : CREATION D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUES

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **17 juin 2019**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **75 000,00 €** à la **COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE** pour la réalisation de l'opération suivante :
Travaux de protection contre les inondations de la plaine de Rivière-Salée : création d'une zone d'expansion de crues,
- De rattacher cette subvention à la fiche action **5.A « Rétablir et maintenir le fonctionnement naturel des rivières et les connectivités hydrauliques »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **15%** du montant de l'opération,
- **D'attribuer un bonus de +20 % car le projet porte sur une masse d'eau en RNAOE impactée fortement par son aménagement,**
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **204** du budget de l'Office De l'Eau,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**

Le Président

Claude LISE





EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14



Extrait n° CA 02-06-2020/042

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE : ETUDE SUR LES PRESSIONS ANTHROPIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA RIVIERE DESROSES

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **18 décembre 2019**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'attribuer une subvention d'un montant maximal de **28 000,00 €** à la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE** pour la réalisation de l'opération suivante :
Étude sur les pressions anthropiques sur le bassin versant de la rivière Desroses,
- De rattacher cette subvention à la fiche action **5.A « Rétablir et maintenir le fonctionnement naturel des rivières et les connectivités hydrauliques »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **70%** du montant de l'opération,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **65** du budget de l'Office De l'Eau,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le

03 AOUT 2020



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

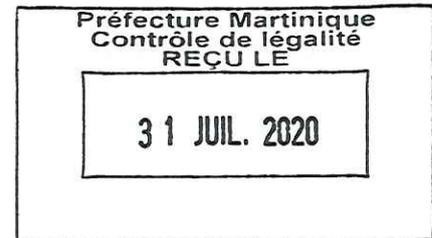
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14



Extrait n° CA 02-06-2020/043

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LEZARD TISHOW : RESORPTION D'UNE ZONE DE DEPOT SAUVAGE SUR LA RIVIERE DU CARBET

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,

- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **10 février 2020**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de **1 600,00 €** à l'**ASSOCIATION LEZARD TISHOW** pour la réalisation de l'opération suivante :
Résorption d'une zone de dépôt sauvage sur la rivière du Carbet,
- De rattacher cette subvention à la fiche action **5.A « Rétablir et maintenir le fonctionnement naturel des rivières et les connectivités hydrauliques »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **50%** du montant de l'opération,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **65** du budget de l'Office De l'Eau,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**

Le Président

Claude LISE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 20200

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

31 JUL. 2020

Extrait n° CA 02-06-2020/044

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE : REFECTION DES MOUILLAGES DE LA COMMUNE DES ANSES-D'ARLET

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **05 mars 2020**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **70 000,00 €** à la **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD MARTINIQUE** pour la réalisation de l'opération suivante :
Réfection des mouillages de la commune des Anses-d'Arlet,
- De rattacher cette subvention à la fiche action **5.C « Préserver les milieux aquatiques littoraux »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **18%** du montant de l'opération,
- **D'attribuer un bonus de +10% car le projet concerne une masse d'eau en RNAOE ou clairement identifiée comme subissant des pressions liées aux activités,**
- **D'attribuer un bonus de +10% car le projet s'inscrit dans une démarche collective,**
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **204** du budget de l'Office De l'Eau,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14



Extrait n° CA 02-06-2020/045

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU COLLECTIF PÊCHE MARTINIQUE : DEVELOPPEMENT D'UN NAVIRE DE PECHE POLYVALENT A FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL : PHASE ETUDE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- OSOS TUA E O
- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
 - **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
 - **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
 - **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
 - **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande de l'organisme en date **05 mars 2020**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **12 000,00 €** au **COLLECTIF PECHE MARTINIQUE** pour la réalisation de l'opération suivante :
Développement d'un navire de pêche polyvalent à faible impact environnemental : Phase étude,
- De rattacher cette subvention à la fiche action **5.C « Préserver les milieux aquatiques littoraux »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **25%** du montant de l'opération,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **65** du budget de l'Office De l'Eau,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**

Le Président

Claude LISE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14



Extrait n° CA 02-06-2020/046

Date de publication : 04 AOÛT 2020

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASSO-MER : MISE EN PLACE DE L'AIRE MARINE EDUCATIVE L'AUTRE BORD (AMELA) SUR LA COMMUNE DE CASE-PILOTE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,

- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande de l'organisme en date du **18 novembre 2019**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de **1 475,00 €** à l'**ASSOCIATION ASSO-MER** pour la réalisation de l'opération suivante :
Mise en place de l'aire marine éducative l'autre bord (AMELA) sur la commune de Case-Pilote,
- De rattacher cette subvention à la fiche action **5.C « Préserver les milieux aquatiques littoraux »** du **3^{ème} programme pluriannuel d'intervention 2017-2022**,
- D'arrêter le taux de participation à hauteur de **18%** du montant de l'opération,
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre **65** du budget de l'Office De l'Eau,
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**

Le Président

Claude LISE



(Handwritten signature in blue ink)

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14



Extrait n° CA 02-06-2020/047

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION 006-01-2015 PORTANT ATTRIBUTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE : TRANSFERT DES EFFLUENTS D'EAUX USEES DE LA COMMUNE DE RIVIERE-PILOTE VERS LA STEP DE GROS-RAISINS A SAINTE-LUCE - TRANCHE 2

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 089-14 du Conseil d'Administration du 12 décembre 2014, attribuant une subvention initiale de 450 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 20-10-2017/095 du Conseil d'Administration du 20 octobre 2017, attribuant une subvention complémentaire de 300 600,00 €,
- **VU** la délibération de prorogation n° CA 18-12-2017/110 du Conseil d'Administration du 18 décembre 2017,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du **05 mars 2020**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire **d'un an**, à compter de la date de signature de l'avenant de prorogation à la convention n° **006-01-2015** et ce, afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

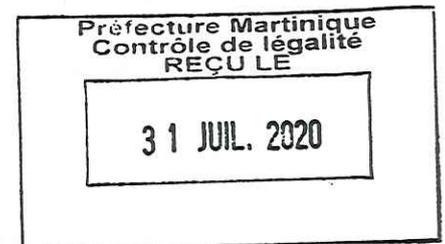
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14



Extrait n° CA 02-06-2020/048

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION 048-10-2015 PORTANT ATTRIBUTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE : TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES DANS LE BOURG DE LA COMMUNE DE RIVIERE-PILOTE - TRANCHE 2

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

RSBC THOA C D

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 061-15 du Conseil d'Administration du 11 septembre 2015, attribuant une subvention initiale de 500 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 20-10-2017/092 du Conseil d'Administration du 20 octobre 2017, attribuant une subvention complémentaire de 150 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du **05 mars 2020**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire **d'un an**, à compter de la date de signature de l'avenant de prorogation à la convention n° **048-10-2015** et ce, afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

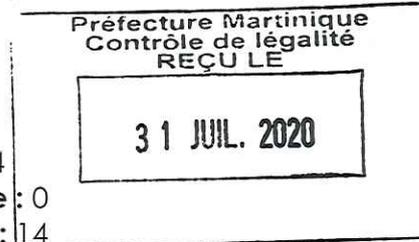
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14



Extrait n° CA 02-06-2020/049

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION 005-01-2015 PORTANT ATTRIBUTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE : REHABILITATION DE LA STEP DU BOURG DES ANSES-D'ARLET

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,
- **VU** la délibération n° CA 088-14 du Conseil d'Administration du 12 décembre 2014, attribuant une subvention initiale de 1 014 150,00 €,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 20-10-2017/093 du Conseil d'Administration du 20 octobre 2017, attribuant une subvention complémentaire de 275 850,00 €,
- **VU** la délibération de prorogation n° CA 18-12-2017/109 du Conseil d'Administration du 18 décembre 2017,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du **05 mars 2020**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire **d'un an**, à compter de la date de signature de l'avenant de prorogation à la convention n° **005-01-2015** et ce, afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**

Le Président

Claude LISE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

31 JUL. 2020

Extrait n° CA 02-06-2020/050

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : PROROGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION 025-09-2018 PORTANT ATTRIBUTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ESPACE SUD DE LA MARTINIQUE : REALISATION DE PANNEAUX D'INFORMATION POUR LA MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION DE LA RIVIERE-BLANCHE SUR LA COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 013-15 du Conseil d'Administration du 27 mars 2015, attribuant une subvention initiale de 20 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération de prorogation n° CA 18-12-2017/115 du Conseil d'Administration du 18 décembre 2017,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** la demande de prorogation de l'organisme en date du **05 mars 2020**,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- D'accorder au bénéficiaire un délai supplémentaire **d'un an**, à compter de la date de signature de l'avenant de prorogation à la convention n° **025-09-2018** et ce, afin de lui permettre de finaliser son projet.
- D'effectuer le versement de la subvention au bénéficiaire selon les conditions précédemment arrêtées et notifiées.
- D'autoriser la Directrice Générale de l'Office De l'Eau à signer l'ensemble des actes administratifs afférents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOUT 2020**



Le Président

Claude LISE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14



Extrait n° CA 02-06-2020/051

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : ANNULATION D'UNE ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE : ETUDE HYDRAULIQUE D'AMENAGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS DE LA PLAINE DE RIVIERE-SALEE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 041-13 du Conseil d'Administration du 26 avril 2013, attribuant une subvention initiale de 49 400,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération de prorogation n° CA 25-06-2018/247 du Conseil d'Administration du 25 juin 2018,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De désengager les crédits correspondants aux attributions de subventions pour les projets n'ayant connu aucun début d'exécution aux cours des exercices compris entre la durée de validité et n'ayant fait l'objet d'aucune demande de prorogation.
- D'approuver l'annulation de la subvention d'un montant de **49 4000,00 €** à la **COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE**.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOÛT 2020**

Le Président

Claude LISE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14



Extrait n° CA 02-06-2020/052

Date de publication : 06 AOUT 2020

Objet : ANNULATION D'UNE ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE : REALISATION DES ETUDES POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DU LORRAIN : CONDUITE D'OPERATION

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 058-11 du Conseil d'Administration du 28 septembre 2011, attribuant une subvention initiale de 50 000,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération de prorogation n° CA 25-06-2018/232 du Conseil d'Administration du 25 juin 2018,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De désengager les crédits correspondants aux attributions de subventions pour les projets n'ayant connu aucun début d'exécution aux cours des exercices compris entre la durée de validité et n'ayant fait l'objet d'aucune demande de prorogation.
- D'approuver l'annulation de la subvention d'un montant de **50 000,00 €** à la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE**,

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2020**

Le Président

Claude LISE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

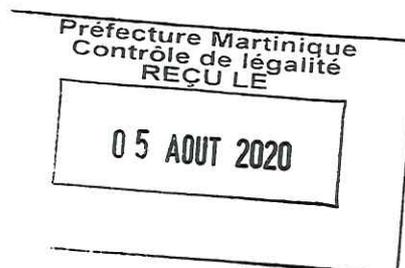
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14



Extrait n° CA 02-06-2020/053

Date de publication : 06 AOUT 2020

Objet : ANNULLATION D'UNE ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE : REALISATION DES ETUDES POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DU LORRAIN : MAITRISE D'ŒUVRE

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 059-11 du Conseil d'Administration du 28 septembre 2011, attribuant une subvention initiale de 124 600,00 €,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'Intervention,

- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération de prorogation n° CA 25-06-2018/230 du Conseil d'Administration du 25 juin 2018,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De désengager les crédits correspondants aux attributions de subventions pour les projets n'ayant connu aucun début d'exécution aux cours des exercices compris entre la durée de validité et n'ayant fait l'objet d'aucune demande de prorogation.
- D'approuver l'annulation de la subvention d'un montant de **124 600,00 €** à la **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE,**

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **05 AOUT 2020**

Le Président

Claude LISE



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 02 JUIN 2020

Présidence : Claude LISE

Date de convocation : 26/05/2020

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres au début de la séance : 14

Nombre de membres arrivés en cours de séance : 0

Nombre de membres partis en cours de séance : 14

Nombre de membres présents pour ce point : 14

Extrait n° CA 02-06-2020/054

Date de publication : 04 AOUT 2020

Objet : ANNULATION D'UNE ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION 3ED : REALISATION DE LA 3EME EDITION DU VILLAGE VALORA

ÉTAIENT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : Claude LISE, Marie-France TOUL (représentant Patricia TELLE), David ZOBDA (représentant Antoine VEDERINE), Benjamin ESPERANCE (représentant Sophie BOUYER), Magali JULIEN (représentant Jérôme VIGUIER), Jean-Michel MAURIN, Eric BELLEMARE, Alex PAVIOT, Jean-Maurice MONTEZUME, Marie-Jeanne TOULON (représentant Mathilde BRASSY), Guillaume VISCARDI

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Arnaud RENE-CORAIL

ÉTAIENT ABSENTS : Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Marcellin NADEAU, Alfred MONTHIEUX

- **VU** le code de l'environnement, partie législative, notamment le titre 1^{er} du livre II, les articles L. 213-13 à L. 213-20,
- **VU** le code de l'environnement, partie réglementaire, notamment les articles R. 213-59 à R. 213-76,
- **VU** l'arrêté préfectoral N° 2015-11-0057 arrêtant le SDAGE,
- **VU** la délibération n° CA 084-16 adoptant le 3^{ème} Programme Pluriannuel d'intervention,
- **VU** la délibération n° CA 23-05-2017/008 définissant les coûts plafond et le système de bonification des aides de l'Office De l'Eau,
- **VU** la délibération n° CA 08-07-2019/070 du Conseil d'Administration du 08 juillet 2019, attribuant une subvention initiale de 12 000,00 €,

- **VU** la délibération n° CA 25-06-2018/217 du 09 Octobre 2018 adoptant les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'Office de l'Eau Martinique,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/001 adoptant le programme d'actions ODE au titre de l'année 2020,
- **VU** la délibération n° CA 24-01-2020/002 adoptant le budget primitif de l'exercice 2020,
- **VU** l'avis du Comité d'Opportunité convoqué par voie dématérialisée,
- **Considérant** le rapport de la Directrice Générale,

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

Décident,

- De désengager les crédits correspondants aux attributions de subventions pour les projets n'ayant connu aucun début d'exécution aux cours des exercices compris entre la durée de validité et n'ayant fait l'objet d'aucune demande de prorogation.
- D'approuver l'annulation de la subvention d'un montant de **12 000,00 €** à l'**ASSOCIATION 3ED**.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le **03 AOÛT 2020**

Le Président

Claude LISE

